

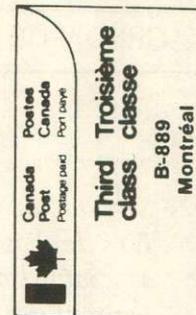
service de l'information (514) 286-2155 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1



nouvelles csn

numéro 40

semaine du 3 au 9 juillet 1979



Sainte-Agathe, le 4 juillet 1979 —

La compagnie Les Moulures Dens (anciennement Jean Thomas Cloutier Incorporé) a déclenché un lock-out contre ses employés. Et, probablement pour faire du chantage et de la provocation, elle a annoncé la fermeture de son usine pour le mois de septembre. Drôle de façon de négocier. Les employés ont décidé de ne pas participer à cette plaisanterie. Ils ont donc rejeté majoritairement les dernières offres patronales en assemblée générale.

* * *

LES COOPERANTS : UN DROLE DE COOPERATISME — QUATRIEME MOIS DE LOCK-OUT CHEZ ATLAS DE SOREL — LES BOSS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE PLUS BOSS QUE JAMAIS — LES POLICIERS DE LA CUM JOUENT LES GROS BRAS — LES SYNDICATS CONTINUENT D'APPUYER LA LUTTE POUR LA LIBERTE AU NICARAGUA

Montréal, le 3 juillet 1979 — **LES COOPERANTS : UN DROLE DE COOPERATISME** — La compagnie d'assurances Les Coopérants se cache derrière le coopératisme québécois, mais quand on frotte bien fort on retrouve des patrons bien ordinaires, c'est-à-dire des p'tits boss rétrogrades spécialisés dans le lock-out injustifié. Pourtant, tout ce que demandent les syndiqués, dont la très grande majorité sont des femmes, ce sont des conditions de travail identiques à celles d'une autre compagnie similaire : Les Artisans COOP-VIE. Mais Les Coopérants tiennent, semble-t-il, à une tradition bien ancrée qui consiste à offrir à leurs employés des conditions de travail inférieures à celles qui existent dans les autres compagnies syndiquées à la CSN dans le secteur de l'assurance. Les principaux points en litige sont particulièrement la libération syndicale, les mesures disciplinaires, les congés de maternité, les vacances, les horaires, les salaires. Il est par ailleurs curieux de constater que le président du Conseil d'administration des Coopérants s'appelle Paul Couture, qu'il est le président d'une centrale syndicale qui se nomme l'Union des producteurs agricoles, et qu'il n'a pas encore manifesté le moindre désir de se rendre disponible et d'intervenir pour tenter de régler ce conflit qui dure depuis le 14 mai.

* * * * *

AOÛT

21-23 Session de formation sur la Loi de l'assurance-chômage, à Saint-Donat, dans les Laurentides.

23-24 SECSN, réunion de l'exécutif à Québec.

27-28 SECSN, conseil syndical, endroit à déterminer.

Québec, le 6 juillet 1979 — Les travailleurs CSN de l'Auberge des Gouverneurs de Sainte-Foy sont plus décidés et plus solidaires que jamais. C'est ainsi que par scrutin secret, ils ont rejeté à cent pour cent les offres que leur avait fait parvenir par la poste la direction de cet hôtel. Ils maintiennent leurs demandes syndicales, tant normatives que monétaires. A propos, c'est le temps des vacances, si vous allez dans une localité où il n'y a qu'un hôtel et que c'est l'Auberge des Gouverneurs, faites donc du camping. Et envoyez ce que vous économisez à une "bonne" cause.

* * *

Caraquet, Nouveau-Brunswick, le 6 juillet 1979 — Les syndiqués CSN du poste de radio CJVA en sont à une première convention. Comme il arrive souvent dans un tel cas, le patron s'est énervé. C'est ainsi qu'il vient de congédier pour la deuxième fois en trois mois un employé jugé un peu trop militant. La négociation doit commencer sous peu. Première demande : réintégrer une deuxième fois le syndicaliste mis-à-pied.

Sorel, le 6 juillet 1979 — QUATRIÈME MOIS DE LOCK-OUT CHEZ ATLAS DE SOREL — Après 32 séances de négociations, Atlas Steel (les Aciers Atlas pour les Québécois) est toujours réticente devant les revendications des travailleurs. L'ancienneté, la compagnie n'aime pas ça. La sécurité-santé, elle n'aime pas ça non plus. Mais ce qu'Atlas Steel n'a vraiment pas digéré, c'est que "ses" travailleurs soient passés à la CSN. Malgré quatre mois de lock-out, le moral des travailleurs est bon et la solidarité est à son maximum.

* * * * *

Québec, le 4 juillet 1979 — LES BOSS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE PLUS BOSS QUE JAMAIS — Les employeurs des maisons privées d'enseignement poursuivent leur campagne de non reconnaissance syndicale et prennent tous les moyens pour ne pas négocier le renouvellement des conventions collectives. Ils ont commencé par refuser de se regrouper en une seule table, contrairement à ce qu'ils faisaient dans le passé. Quand ils ont fini par s'asseoir à la table de négociations, ce fut pour refuser le texte des demandes syndicales. Ils voulaient imposer des reconductions de conventions ou, pire encore, imposer un texte formulé par eux. Depuis quand les patrons formulent-ils eux-mêmes les demandes syndicales? C'est certainement une tactique pour éviter de négocier de bonne foi certaines demandes des syndiqués qui sont fort légitimes, comme la sécurité d'emploi. Les employeurs des maisons privées cherchent manifestement un affrontement. Surtout qu'ils refusent toute négociation sur les libérations des membres du comité de négociations. Comment parler de négocier d'égal à égal sans comité libéré pour le faire? On voudrait faire disparaître le syndicalisme dans l'enseignement privé qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Surtout que le gouvernement les cautionne et les protège en les maintenant hors du champ des négociations du secteur public et para-public. Faudrait qu'ils se réveillent avant septembre...

* * * * *

Valleyfield, le 4 juillet 1979 — Les travailleurs CSN de la compagnie Canobec, ont réalisé plusieurs gains importants au cours de la négociation de leur première convention collective qui a nécessité une grève de cinq semaines. Ces gains concernent particulièrement l'ancienneté d'usine, les vêtements de sécurité, le temps supplémentaires, les vacances. Pour ce qui est du salaire qui était de \$ 5.00 de l'heure lors du déclenchement de la grève, la moyenne passe à \$ 6.11 au début du contrat et à \$ 7.21 à la fin du contrat. Une victoire syndicale pour les 125 travailleurs de Canobec.

Montréal, le 4 juillet 1979 — **LES POLICIERS DE LA CUM JOUENT LES GROS BRAS** — Plusieurs organismes ont uni leurs efforts pour dénoncer la brutalité de policiers de la Communauté urbaine de Montréal qui ont joué les gros bras à l'endroit de citoyens d'origine haïtienne en plus de leur lancer des injures de nature raciste. Cet incident ne fait qu'illustrer une pratique qui n'est pas exceptionnelle, hélas, dans les rapports entre la police et les membres de la communauté noire de Montréal. Dans le but d'empêcher la répétition et l'extention d'une telle pratique indigne d'une société démocratique et civilisée, et pour contribuer à extirper de notre société le fléau du racisme et de la brutalité policière, des individus, des groupes et des organismes appartenant principalement au milieu montréalais ont décidé de mener une action concertée, à partir de l'incident du 20 juin, en formant un comité ad hoc, dénommé précisément Comité du 20 juin. On peut rejoindre le Comité par l'intermédiaire de la Ligue des droits et libertés au numéro 527-8551.

* * * * *

Chicoutimi, le 4 juillet 1979 — Le projet de loi du gouvernement du Québec sur la sécurité et la santé des travailleurs continue à faire parler de lui, et pas en bien merci. Les travailleurs de la construction n'en sont pas plus enchantés que les travailleurs d'usines. Pour le Syndicat de la construction du comté de Chicoutimi le massacre risque même d'empirer. En effet, le projet de loi 17 abolit le présent code de sécurité pour les travaux de construction et laisse à l'employeur le soin de décider du programme de prévention et ce, sans le forcer à appliquer et observer les normes et les règlements et sans consulter les syndicats. C'est un peu comme si un arbitre d'un match de boxe entre un poids lourd et un poids mouche disait au poids lourd : "Tu n'as pas le droit d'enfoncer ton pouce dans l'oeil du poids mouche, mais entre la première et la deuxième minute du premier round, je ne regarderai pas." Devinez qui va gagner ?

Montréal, le 5 juillet 1979 — **LES SYNDICATS CONTINUENT D'APPUYER LA LUTTE POUR LA LIBERTE AU NICARAGUA** — Somoza continue à perdre des plumes et sa disparition de la carte politique sera le début d'une ère nouvelle pour le peuple nicaraguayen. Le comité de coordination et de solidarité avec le peuple du Nicaragua, dont font partie la CSN, le Conseil central de Montréal, ainsi que plusieurs organismes syndicaux et autres, rappelle qu'il maintient ses liens d'appui au gouvernement provisoire et à son programme de reconstruction nationale.

* * * * *

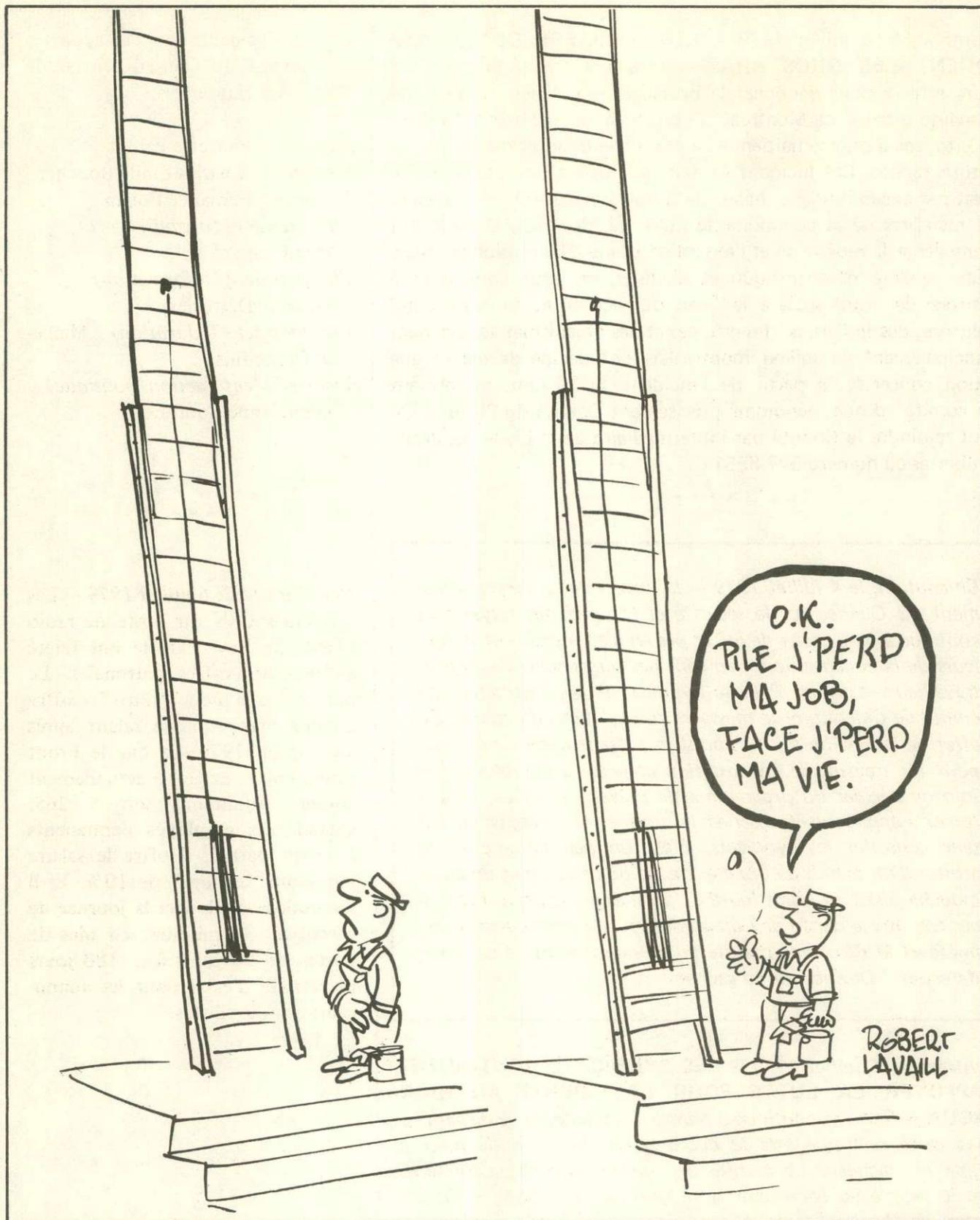
Des changements ont été apportés à l'exécutif du Conseil central de Côte-Nord-Hauterive :

Président : Pierrette Parent
Secrétaire : Charles-Emile Boucher
Trésorier : Fernance Fortin
Vice-président (organisation) : Rémi Simard
Vice-président (information) : Georges Desrosiers
Vice-président (éducation) : Michèle Desjardins
Vice-président (action politique) : Georgianne Bouffard

* * *

New Carlisle, le 6 juillet 1979 — Les syndiqués CSN du poste de radio CHNC de New Carlisle ont rejeté en bloc les offres patronales. Le patron — à la mode "rétro" — offre comme maximum de salaire après six ans en 1979, ce que le Front Commun exige actuellement comme minimum, soit \$ 265. Quand aux employés permanents à temps partiel, il offre le salaire minimum "majoré" de 10%. Et il se propose d'allonger la journée de travail de 30 minutes, en plus de porter de 90 jours à ... 180 jours la période d'essai pour les annonceurs et nouvellistes.

* * *



La loi 17 ou la loi qui donne un "choix" aux travailleurs.

nouvelles-csn est un hebdomadaire d'information et de liaison publié par le service de l'information de la CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal H1X 3J1. Responsable : Jacques Gauthier ; Composition : Composition Solidaire ; Impression : les Ateliers de la CSN.